



**Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme**

ORGANISATION INTERNATIONALE NON GOUVERNEMENTALE AYANT STATUT CONSULTATIF AUPRES DES NATIONS UNIES, DE L'UNESCO,  
DU CONSEIL DE L'EUROPE ET D'OBSERVATEUR AUPRES DE LA COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

International Federation  
for Human Rights

Federación Internacional  
de los Derechos Humanos

الفدرالية الدولية لحقوق الانسان

Madame Navanethem Pillay

Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme  
Palais des Nations  
CH-1211 Genève 10, Suisse

Paris - Genève, le 20 août 2009

**Objet : Invitation à effectuer une visite officielle en République islamique d'Iran**

Madame la Haute Commissaire,

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et la Ligue iranienne de défense des droits de l'Homme (LDDHI) souhaitent vous faire part de leur profonde préoccupation concernant les récents actes de violence, la répression féroce et autres graves violations des droits de l'homme qui ont été perpétrés en République islamique d'Iran suite aux élections présidentielles du 12 juin 2009.

Nous souhaiterions vous inviter à vous rendre en personne dans le pays afin de recueillir des informations sur les graves violations des droits de l'homme qui y sont commises et compléter votre rapport sur la situation des droits de l'homme en Iran en vue du prochain Examen périodique universel.

Vous avez eu connaissance des violentes répressions dont ont fait l'objet les manifestations spontanées de protestation contre le résultat officiel des élections. Plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles se trouvent des réformateurs, des étudiants, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme ont été arrêtées arbitrairement. Le nombre de personnes arrêtées, détenues ou tuées reste incertain. Les autorités iraniennes ont officiellement indiqué que 20 personnes avaient été tuées au cours de ces incidents. Le 10 août 2009, la commission d'enquête mandatée par les deux candidats réformateurs, MM. Mehdi Karoubi et Mir Hossein Moussavi, a présenté une liste non exhaustive de 69 manifestants tués par les autorités et communiqué le nom de 245 personnes faisant toujours l'objet d'une détention arbitraire. Lors de la conférence de presse du 11 août 2009, Ali Reza Jamshidi, porte-parole du pouvoir judiciaire, a reconnu que 4 000 personnes avaient été

**FIDH**

17, passage de la Main d'Or  
75011, Paris, France

Téléphone : +331 43 55 25 18, Fax : +331 43 55 18 80

[fidh@fidh.org](mailto:fidh@fidh.org) - <http://www.fidh.org>

arrêtées au cours des dernières manifestations et que 300 manifestants étaient toujours en détention. La grande majorité des personnes arrêtées n'ont pu ni s'entretenir avec des membres de leur famille ni consulter un avocat<sup>1</sup>. Selon des sources locales, la torture, les mauvais traitements et les viols sont très largement répandus. Depuis août 2009, au moins trois personnes ont succombé à la torture pendant leur détention.

Depuis le 1er août 2009, des opposants politiques ont été présentés à trois reprises devant le Tribunal révolutionnaire de Téhéran dans le cadre de procès iniques pour les faits suivants : organisation de manifestations à la suite des élections présidentielles, participation à des émeutes, actes menaçant la sécurité nationale, perturbation de l'ordre public, actes de vandalisme sur des biens publics et de l'État et relations avec des groupes contre-révolutionnaires. Cette mascarade de justice, avec des accusés privés d'avocat, visait essentiellement à intimider l'opposition et à rendre publiques les déclarations des principaux opposants politiques reconnaissant l'absence de toute fraude électorale et confirmant l'existence d'un complot contre le régime. Ces confessions publiques ont été faites en l'absence des membres de la famille des accusés et de leurs avocats. Cette pratique est courante en Iran et il a été prouvé par le passé que la torture était utilisée pour obtenir ce type d'aveux.

Cinq experts indépendants de l'ONU ont exprimé leur profonde inquiétude concernant l'utilisation démesurée de la force par la police, les arrestations arbitraires et les tueries qui ont suivi les élections présidentielles. M. Nowak, Rapporteur spécial sur la torture, a notamment déclaré qu'il avait reçu à la mi-août 2009 près de 300 plaintes pour tortures et mauvais traitements subis depuis les derniers incidents. En votre qualité de Haute Commissaire aux droits de l'homme, vous avez également exprimé votre préoccupation suite aux informations faisant état d'arrestations arbitraires et d'usage abusif de la force par les milices semi-officielles ; par ailleurs, vous avez rappelé au gouvernement iranien les obligations auxquelles il est tenu en vertu du droit international des droits de l'homme. À ce jour, ces préoccupations n'ont reçu aucune réponse effective : la répression continue, aucune enquête indépendante n'a été menée.

De plus, l'Iran coopère peu avec les organes de traités. Depuis 2005, aucun expert des procédures spéciales n'a pu visiter le pays en dépit des demandes faites aussi bien par le Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires, que par le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats et le Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires et arbitraires.

Compte tenu des récentes violations des normes internationales en matière des droits de l'homme perpétrées par les autorités iraniennes, votre présence officielle en Iran permettrait très certainement d'observer la réalité sur place et de recueillir des informations sur la situation actuelle ainsi que sur le sort de centaines de manifestants et prisonniers politiques. Les familles des détenus font également l'objet de pression de la part des autorités qui leur interdisent de donner des interviews aux médias. Au vu de ces faits, nous sommes convaincus que votre visite des prisons d'Evin et de Sanandaj serait extrêmement utile, notamment si l'autorisation de vous entretenir en personne avec les détenus et leur famille vous était octroyée. La FIDH et la LDDHI espèrent également que vous pourrez vous rendre dans certains des centres de détention non officiels sous contrôle des

---

<sup>1</sup> La FIDH et la LDDHI ont présenté au Groupe de travail sur la détention arbitraire une liste de 172 personnes détenues arbitrairement, nombre porté à 191 après une mise à jour faite le 16 juillet 2009. Ce document est consultable à l'adresse suivante : <http://www.fidh.org/IMG/pdf/ARRESTEDFinal09.pdf>

Pasdarans, où des prisonniers politiques sont détenus. Parmi eux se trouve Saïd Hajarian dont l'état de santé est inquiétant.

La société civile ainsi que les défenseurs des droits de l'homme continuent à faire l'objet d'actes de répression et de harcèlement généralisés. Cette situation a atteint son point culminant avec la fermeture, en décembre 2008, de l'une des rares ONG indépendantes des droits de l'homme présentes dans le pays, le *Defenders of Human Rights Centre* (DHRC), organisation affiliée à la FIDH en Iran et l'arrestation de plusieurs de ses membres depuis janvier 2009. Nous sommes persuadés qu'une réunion avec Mme Nargess Mohammadi et M Seyfzadeh, membres fondateurs du DHRC ainsi que MM. Soltani et Dadkhah, actuellement en détention, serait pour la société civile iranienne l'expression d'un soutien particulièrement important.

La FIDH et la LDDH vous invitent à vous rendre en personne et dès que possible en Iran. Nos organisations respectives sont persuadées que vos fonctions officielles vous permettraient d'obtenir un contact de toute première importance avec les autorités iraniennes qui restent inaccessibles aux groupes de défense des droits de l'homme tant nationaux qu'internationaux dans le contexte actuel de durcissement de la répression.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre en compte l'appel que nous vous adressons et restons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Veillez agréer, Madame la Haute Commissaire, l'expression de notre respectueuse considération.



Souhayr Belhassen  
Présidente de la FIDH



Karim Lahidji  
Président de la LDDHI